

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:41788-2017:TEXT:FR:HTML>

**France-Chambéry: Élimination et traitement des ordures
2017/S 024-041788**

Avis de marché

Services

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom et adresses**

Ville de Chambéry

direction générale adjointe espace public patrimoine bâti propreté urbaine, 99 place François Mitterrand, BP 1105

Chambéry Cedex

73011

France

Téléphone: +33 479602092

Courriel: marchespublics@mairie-chambery.fr

Code NUTS: FR717

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.chambery.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

I.2) **Procédure conjointe**

I.3) **Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues autre adresse:

Ville de Chambéry Direction Générale Adjointe Espace Public Patrimoine Bati Propreté Urbaine

BP 11105 99, place François Mitterrand

Chambéry Cedex

73011

France

Téléphone: +33 479602314

Courriel: s.guyetand@mairie-chambery.fr

Code NUTS: FR717

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Ville de Chambéry

pôle Commande Publique Bureau 19 B.P. 11105 99, place François Mitterrand — carré Curial, 1er étage. La réception des plis directement au pôle Commande Publique est assurée du lundi au vendredi inclus de 8:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:30

Chambéry Cedex

73011

France

Téléphone: +33 479602092

Courriel: marchespublics@mairie-chambery.fr

Code NUTS: FR717

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://mairie-chambery.marcoweb.fr>

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

I.5) **Activité principale**

Autre activité: Compétences des communes prévues au code général des collectivités territoriales

Section II: Objet

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

Reception et traitement des dechets de balayures de la voirie.

Numéro de référence: 17-01

II.1.2) **Code CPV principal**

90510000

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte:**

Réception, le tri, l'évacuation en sites spécialisés, le traitement des déchets de balayures de la voirie, — éventuellement, la mise à disposition de bennes au Centre Technique Municipal avec prise en charge par le prestataire de l'évacuation des déchets de la benne vers son site pour traitement.

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 440 000.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé:**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

90510000

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: FR717

Lieu principal d'exécution:

Sur le site du prestataire et sur la Commune de Chambéry 73000 Chambéry.

II.2.4) **Description des prestations:**

Accord-Cadre avec maximum et un opérateur économique. le montant total des commandes de l'accord-cadre est défini comme suit: seuil maximum 80 000,00 Euros (H.T.). Pour la période initiale. Les montants

totaux des commandes pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre sont les suivantes: 1ere période de reconduction seuil maximum 120 000.00 Euros (H.T.). 2eme période de reconduction seuil maximum 120 000.00 Euros (H.T.). 3eme période de reconduction seuil maximum 120 000.00 Euros (H.T.). Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivant: l'objet de la consultation ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

II.2.5) **Critères d'attribution**

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité - Nom: Performances en matière de protection de l'environnement / Pondération: 30

Prix - Pondération: 70

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 440 000.00 EUR

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 42

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions:

L'Accord-Cadre est reconductible pour 3 périodes de un an.

II.2.10) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: non

II.2.11) **Information sur les options**

Options: non

II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire Dc1 version du 31 Mars 2016 ou Dume); Lettre de candidature qui n'a plus à être signée — désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire Dc1 version du 31 Mars 2016 ou Dume) Renseignements concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle: l'inscription de l'opérateur économique sur un registre professionnel Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection:

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du contrat, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (formulaire Dc2 version du 31 Mars 2016 ou Dume).

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection:

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années. Liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les candidats ont la possibilité d'apporter des éléments de preuve relatifs à des services pertinents relatifs à l'accord-cadre fournis il y a plus de 3 ans. Ces éléments de preuve seront alors pris en compte.

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

Garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance Caractéristiques des prix: Prix unitaires. Modalités de variation des prix: Révision Périodique. Annuelle. Avance de 5 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement des comptes: selon modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Délai global de paiement de 30 jours. Modalités de financements: Ressources propres de la collectivité (section fonctionnement) Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois: — en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements; — en qualité de membres de plusieurs groupements. Accord-Cadre conclu pour une durée initiale allant de sa date de notification jusqu'au 7/11/2017. Il peut être reconduit 3 fois pour une période de 1 an chacune par tacite reconduction.

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: oui

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 08/03/2017

Heure locale: 12:00

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

Français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 4 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**

Date: 09/03/2017

Heure locale: 09:00

Lieu:

Dans les locaux de la Collectivité. Ouverture des plis non ouverte au public.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

Accord-Cadre récurrent.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires:

Accord-Cadre à bons de commande sans minimum mais avec montant maximum et un seul opérateur économique (articles 78 et 80 du décret). Les équipes de la propreté urbaine sont amenées à collecter sur la voie publique des déchets lors du balayage mécanique. Les déchets de balayures sont majoritairement constitués de sables, de graviers, de plastiques, de papiers, de canettes aluminium, de verres, etc et d'eau (environ 20 %), moins de 3 % de matières organiques, sauf à l'automne où les feuilles deviennent un constituant majoritaire. De par leur localisation au moment de leur ramassage, ces déchets contiennent des HAP, des huiles minérales, des métaux lourds (usures de pneumatiques, de plaquettes de freins, de carrosseries, de pots catalytiques, des infrastructures routières; rejets de gaz d'échappement; évaporation de carburant; fuites de carburants, d'huile, de liquide de frein, etc). Ces déchets représentent en moyenne: 900 tonnes par an. Le nombre de mise à disposition par semaine de bennes pour les déchets de balayures de la voirie et de transport aller/retour de bennes par an est estimé à 4. Quantités données à titre indicatif et non contractuelles. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées au RC. Il peut également utiliser la lettre de candidature et la déclaration du candidat joints au DCE. L'acheteur public accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, en lieu et place des documents mentionnés au RC. Ce document devra être rédigé en français. Documents disponibles téléchargeables gratuitement: <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>. Dématérialisation des procédures: la Ville préconise la transmission des documents par voie électronique mais accepte cependant les plis adressés par voie papier (Cf. Rc). Modalités de transmission électronique des plis sont définies dans le RC (cf. Dce). Articles 48-ii et 50 du décret, un opérateur économique peut avoir recours aux capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques. Pour justifier de ces capacités sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il en dispose pour l'exécution des prestations, le candidat doit en apporter la preuve, par tout moyen approprié. Article 53-i du décret, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que la ville peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà transmis à la Collectivité dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Article 49-ii du décret, les candidats peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables. Les sociétés candidates nouvellement créées se trouvant dans l'incapacité de produire, dans leur dossier de candidature, les pièces et références requises dans le RC sur plusieurs années peuvent justifier de leurs capacités par tout autre moyen et notamment tout document considéré comme équivalent (cf.rc). Durée de l'accord-cadre indiquée

au présent avis s'entend comme: accord-cadre conclu pour une durée initiale allant de sa date de notification jusqu'au 7/11/2017. Il peut être reconduit 3 fois pour une période de 1 an chacune par tacite reconduction. La durée totale, période(s) de reconduction comprise(s), court de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 07/11/2020.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun BP 1135
Grenoble Cedex
38022
France
Téléphone: +33 476429006
Courriel: greffe-ta-grenoble@juradm.fr
Fax: +33 476518944

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (Cja), pouvant être exercé dans un délai de 11 ou 16 jours à compter de la date d'envoi de la notification informant du rejet de leur offre aux candidats non retenus. — Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. — Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. — Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

01/02/2017